

**Délibération CA- 2022-12-12 N ° 13**  
**Sorties d'Actifs**

Le Conseil d'Administration du 12 décembre 2022

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,*

*Vu l'instruction comptable M9, BOFIP-GCP-18-0047 du 21/12/2018*

*Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique*

*Vu l'état des biens amortis à sortir de l'inventaire en décembre 2022*

**DÉLIBÈRE**

**Article 1 : Approbation des Sorties d'actifs pour mise en rebut**

Le Conseil d'Administration approuve la sortie des biens annexés pour mise au rebut à hauteur de 849 463,35 € soit :

Logiciels : 34 438,91 €

Matériels « informatique » : 52 985,46 €

Autres matériels : 740 776,14 €

Mobilier : 21 262,84 €

**Article 2 : Approbation des Sorties d'actifs suite à cession**

Le Conseil d'Administration approuve la sortie des biens annexés suite à cessions par le service des Domaines à hauteur de 8 698,33€ soit :

Autres matériels : 8 698,33 €

**Article 3 : Seuil de comptabilisation en investissement**

Le seuil de comptabilisation en investissement qui est appliqué par le Crous de Poitiers est de 800 € HT unitaire (pas de notion de lot)

Nombre de membres participant à la délibération : 15

Nombre de procuration : 4

Abstentions : 0

Pour : 19

Contre : 0

Fait à Poitiers le : 12 décembre 2022

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claudio Galderisi, Recteur délégué ESRI  
région académique Nouvelle-Aquitaine,



par délégation de la Rectrice de région  
académique